



Communiqué de Presse

Pour diffusion Libre et immédiate

Paris, le 16/03/2026

Colliers électriques pour chiens : Argos 42 saisit l'ARCOM après une séquence diffusée sur TF1

La promotion des colliers électriques pour chiens dans la matinale de TF1 suscite l'indignation d'ARGOS 42 qui saisit l'ARCOM.

Le 5 mars 2026, l'émission "Bonjour ! la matinale" diffusée par TF1 a présenté un dispositif électronique pour chiens, qu'elle qualifie de « laisses du futur » reposant sur des stimulations électriques. Une promotion d'outils infligeant des décharges électriques aux chiens jugée irresponsable, contraire à l'éthique journalistique et aux principes élémentaires de bien-être animal. L'association ARGOS 42 a saisi l'ARCOM et appelle à l'interdiction totale de ces dispositifs.

Des dispositifs largement contestés par les scientifiques

Quelle stupéfaction ! Le 5 mars dernier, les journalistes de « Bonjour ! La Matinale » ont consacré un sujet enthousiaste aux colliers électriques pour chiens —dispositifs qui envoient des décharges électriques sur commande du maître ont été présentés sans la moindre mise en garde et sans le moindre contradictoire ([Lien du reportage ICI](#)) alors qu'ils font l'objet de nombreuses critiques de la part des vétérinaires et des scientifiques.

Ces colliers ne sont pas une innovation, ce sont des instruments de douleur. Leur usage est associé à des conséquences graves, documentées par la littérature vétérinaire et scientifique :

- brûlures et lésions cutanées au niveau du cou
- douleurs chroniques stress, anxiété et troubles comportementaux
- agressivité accrue pouvant mettre en danger l'entourage.

Une réglementation française incohérente : procédés interdits pour les professionnels et autorisés pour les particuliers : où est la logique ?

Depuis l'arrêté du 19 juin 2025, l'utilisation ou la recommandation de colliers électriques est interdite aux professionnels tels que les éducateurs canins, pensions, refuges et éleveurs du secteur animalier (éducateurs canins, pensions, refuges, éleveurs), avancée dont Argos 42 se réjouit. Cela n'a pas été rappelé par TF1. Pourtant, ces dispositifs restent librement accessibles au grand public.

Cependant, Pour Argos 42, cette situation crée une incohérence majeure : comment expliquer qu'un professionnel formé à l'éducation canine ne puisse pas utiliser ces outils, tandis qu'un particulier sans formation puisse les acheter librement et par conséquent infliger ces décharges à son animal ?

“Comment expliquer qu'un professionnel formé ne puisse pas utiliser ces dispositifs, tandis qu'un particulier sans formation peut les acheter librement ?”

Une proposition de loi toujours en attente au Sénat

Depuis plusieurs années, ARGOS 42 et de nombreuses associations de protection animale se battent pour obtenir l'interdiction totale de ces dispositifs.

Une proposition de loi portée par la députée **Corinne Vignon** a été adoptée à une très large majorité par l'Assemblée Nationale. Ce texte n'a toutefois jamais été inscrit à l'ordre du jour du Sénat pour examen à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Pour Argos 42, cette absence d'examen parlementaire laisse perdurer une situation juridique floue, et de maltraitance animale alors même que le débat sur les méthodes d'éducation canine évolue fortement en Europe.

Saisine de l'ARCOM et demande de droit de réponse

Face à la diffusion de ce sujet, l'association Argos 42 :

- a saisi l'ARCOM, afin qu'elle examine la conformité de cette séquence avec les obligations d'information du public et de pluralisme
- a adressé un courrier à TF1 afin de demander un droit de réponse et une information complémentaire sur les enjeux de bien-être animal liés à ces dispositifs
- A réitéré sa volonté d'interdire totalement de la vente de colliers électriques, étrangleurs et à pointes pour tous, particuliers compris

NOS EXIGENCES

L'Association appelle à :

- L'examen dans les plus brefs délais par le Sénat de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée Nationale à la quasi-unanimité
- À une information rigoureuse du public sur les méthodes d'éducation canine respectueuses du bien-être animal.

« Les médias jouent un rôle essentiel dans la diffusion des pratiques concernant les animaux. Cette responsabilité implique de présenter ces sujets avec rigueur, pluralisme et prudence. »

Contacts presse : presse@association-argos42.com

Photos, graphiques et témoignages disponibles sur demande.

À propos d'ARGOS 42

ARGOS 42 est une association de protection animale fondée en septembre 2023 par un jeune de 14 ans engagé et déterminé. Notre mission : informer, sensibiliser et défendre les droits des animaux, pour faire évoluer les mentalités et lutter contre les idées reçues. Nous agissons à travers des campagnes et interventions, afin de bâtir une société plus respectueuse des animaux de compagnie. Forte d'une équipe de bénévoles variés, nous militons aussi auprès des décideurs politiques pour que la cause animale trouve enfin sa juste place. Plus d'information sur notre site : <https://www.argos42.org/>